

Avantages sociaux SCP 125.02 - SCP 125.03

LA FGTB BOIS A NÉGOCIÉ POUR VOUS:

- **Prime syndicale**
Si vous êtes syndiqué, la FGTB Bois vous octroie une prime syndicale qui s'élève à **140 €** ou à **11,67 €** par mois.
Les travailleurs en RCC (ex pré-pension) y ont également droit.
- **Avantage social**
5,25% du salaire brut gagné entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019 à 108%.
- **Prime d'ancienneté**
Si vous totalisez 25 ans ou plus d'ancienneté dans l'entreprise, vous bénéficiez d'une prime unique de **306,64 €**. Cette prime est payée en même temps que l'avantage social.
- **Sécurité d'existence**
En cas de chômage économique, maladie ou accident de travail, vous avez droit à une indemnité de **6,04 €** par jour durant une période déterminée.



Plus d'infos ?

Contactez votre délégué ou rendez-vous sur notre site

www.fgtbbois.be



FGTB

Bois

Ensemble, on est plus forts